



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 30 octobre 2020

COVID-19 : Récapitulatif des actions mises en œuvre dans le Cher.

Afin de tenir compte des nouvelles restrictions sanitaires, le Préfet du Cher a réuni les forces de sécurité intérieure et les comités des directeurs des services, afin d'assurer la continuité et l'organisation des services de l'État dans le Cher.

Par ailleurs, pour accompagner la population dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions sanitaires, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Création d'une adresse mail dédiée à vos questions sur le COVID-19 dans le Cher :

pref-covid19@cher.gouv.fr

- Mise à disposition des informations sur le site internet (Foire aux questions/FAQ) :

www.cher.gouv.fr

Accueil > Actualités > COVID-19 : point sur la situation dans le Cher > COVID-19 : FAQ

- Activation des cellules d'informations suivantes :

– **Cellule d'Information du Public (CIP), joignable au 02 48 67 34 85.**

– **Cellule de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), joignable au 02 36 08 20 00.**

– **Cellule de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) joignable au 02 48 27 10 10.**

Pour toutes questions relatives au droit du travail un numéro national est mis à disposition du public le **0806 000 126** .

**N'oubliez pas le numéro vert national pour toutes vos interrogations concernant le COVID-19 :
0 800 130 000**

Ces éléments sont susceptibles d'évoluer au fil du temps, suivez-nous sur notre site :
www.cher.gouv.fr ;

sur notre page Facebook : **Préfet du Cher** ;

et sur notre compte Twitter : **@Prefet18**.

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX